

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

AMENDEMENT

N ° CL653

présenté par

Mme Tiegna, M. Bordat, Mme Dupont, M. Mournet, M. Buchou et M. Travert

APRÈS L'ARTICLE 8 BIS, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.